

RAPPORT DE CONSULTATION

Plan de quartier de Saint-Émile Orientations et objectifs

Consultation publique

29 septembre 2009

Rédigé par :

Marc Bédard, conseiller en consultations publiques

Division des relations avec les citoyens et du soutien
administratif

Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme

Division de la gestion du territoire

16 novembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

	<u>page</u>
1. LA CONSULTATION PUBLIQUE	
Démarche d'élaboration du plan de quartier.....	3
État d'avancement.....	3
1. MISE EN CONTEXTE.....	3
Démarche d'élaboration du plan de quartier.....	3
État d'avancement.....	3
Introduction.....	4
Synthèse des commentaires	9
2. LA CONSULTATION PUBLIQUE	
Introduction.....	4
Synthèse des commentaires.....	9
Étapes à venir.....	11

1. MISE EN CONTEXTE

Démarche d'élaboration du plan de quartier

La réalisation du Plan de quartier de Saint-Émile s'inscrit dans les intentions de la planification stratégique de la Ville de Québec dont l'un des objectifs est de développer un milieu de vie diversifié et de qualité afin d'assurer le bien-être de la population.

Le plan de quartier représente un outil de gestion et de planification d'une communauté, basé sur les principes du développement durable, soit un développement qui concilie les aspects social, économique et environnemental du milieu.

Son approche flexible et démocratique favorise l'implication de la population à faire part de ses préoccupations et à proposer des pistes de solution tout au long du processus. Le document reflète donc les préoccupations locales en plus des valeurs de développement de la Ville, visant à améliorer la qualité de vie dans le quartier et à gérer sa croissance, que ce soit au point de vue de l'environnement, l'habitation, l'aménagement du territoire, la circulation et le transport, la sécurité urbaine, les loisirs et la vie communautaire.

Le plan de quartier comprendra deux parties :

- un document d'orientation qui présentera un portrait du quartier, des constats et un diagnostic de la situation ainsi que des orientations et objectifs de développement;
- un plan d'action qui proposera des projets afin de concrétiser les orientations et objectifs.

Trois consultations seront tenues par le conseil de quartier tout au long du processus d'élaboration du plan de quartier; une première pour recueillir les préoccupations des citoyens ainsi que les propositions afin d'améliorer leur qualité de vie au sein du quartier, une deuxième consultation pour valider les orientations et objectifs proposés, ainsi qu'une dernière afin de leur soumettre différentes propositions d'actions.

État d'avancement

Au cours de l'année 2008, un portrait exhaustif du quartier a été dressé présentant une partie historique, des statistiques démographiques et socio-économiques ainsi qu'une analyse du territoire touchant l'utilisation du sol, le cadre bâti, l'activité économique, la circulation et les contraintes à l'aménagement.

Sur la base de ces données, une soirée de consultation publique s'est tenue le 22 juin 2009 en collaboration avec le conseil de quartier auquel 14 citoyens et citoyennes se sont joints, en plus de nombreux commentaires recueillis par courriel, lesquels ont permis d'identifier des forces et des faiblesses ainsi que des enjeux attribuables au quartier.

L'étape suivante a consisté en la rédaction d'orientations et d'objectifs de développement du quartier qui ont été validés par le conseil de quartier et la population le 29 septembre 2009 et qui doivent l'être également par les services et divisions de la Ville.

Afin de concrétiser ces orientations, plusieurs actions seront ensuite proposées en précisant les maîtres d'œuvre, le budget associé à la réalisation ainsi que l'échéancier prévu.

2. LA CONSULTATION PUBLIQUE

Introduction

La Division de la gestion du territoire, en collaboration avec le Conseil de quartier de Saint-Émile, a tenu une séance de consultation publique le 29 septembre 2009 laquelle avait pour but de permettre aux citoyens participants de débattre de trois grands thèmes, soit : *le cadre de vie, le milieu de vie et le niveau de vie*. Une invitation a été distribuée à chaque propriété située sur le territoire du quartier Saint-Émile, expliquant également la démarche relative à l'élaboration d'un plan de quartier.

La séance visait à recueillir les informations et les commentaires des participants afin de valider les orientations et les objectifs présentés par la Division de la gestion du territoire.

Six (6) personnes ont répondu à l'appel du Conseil de quartier de Saint-Émile et de l'Arrondissement. Trois représentants de l'Arrondissement étaient présents à la rencontre, soit monsieur Marc Bédard, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif ainsi que ainsi que Marie-Claude Bergeron et Gabriel Chassé, conseillers en urbanisme à la Division de la gestion du territoire. De plus, monsieur Steeve Verret, président de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles et conseiller du district de Saint-Émile, ainsi que six (6) membres du Conseil de quartier de Saint-Émile étaient présents.

Madame Marie-Claude Bergeron a pris charge de l'animation de la consultation publique, de son déroulement ainsi que de la coordination des périodes d'interventions des citoyens présents. L'animatrice a débuté par une brève rétrospective sur la soirée de consultation du 22 juin 2009 en présentant les faits saillants ainsi que les enjeux retenus pour le quartier. Elle a poursuivi avec la présentation des orientations et des objectifs, et ce, pour chacun des trois grands thèmes suivants :

▪ **LE CADRE DE VIE :**

Environnement naturel : Qualité du couvert végétal (boisés, forêt urbaine, flore), topographie (escarpement), cours d'eau et milieux humides (qualité de l'eau, faune), sites d'intérêt (espace naturel, paysage, potentiel écologique).

Environnement bâti : Habitation et cadre bâti (type d'habitation, état des bâtiments, affichage), design urbain (cohabitation, mixité des usages, densité), transport (réseau routier, circulation, stationnement, piétons), équipements et infrastructures (réseaux d'hydroélectricité, d'aqueduc et d'égout).

▪ **LE MILIEU DE VIE :**

Environnement social : Services publics municipaux (bibliothèque, bureau d'arrondissement, caserne de pompiers), services publics régionaux (hôpital, transport en commun), services publics gouvernementaux (écoles, CLSC, logements pour personnes âgées), organismes communautaires et mouvements associatifs (maison des jeunes, scouts).

Environnement culturel : Équipements récréatifs, de sport et de loisir (espace vert, piste cyclable, aréna, parc), équipements culturels (centre d'art, salle de spectacles, boutique ou atelier artisanal), équipements religieux (église, presbytère), lieux historiques et patrimoniaux (site archéologique, site d'une première implantation, maison patrimoniale).

▪ **LE NIVEAU DE VIE :**

Environnement économique : Projets créateurs d'emplois (artère commerciale), services professionnels privés et commerces de proximité (avocat, notaire, dépanneur, pharmacie, boutiques), projet générant un achalandage (centre commercial, équipement récréatif et touristique régional), conditions favorisant le développement d'entrepreneuriat (CLD, CJE, organismes d'économie sociale).

Les orientations ont été présentées successivement, accompagnées des objectifs reliés à chacune d'entre elles, suivant l'ordre des 3 grands thèmes précédents. Chaque participant était invité à exprimer ses opinions sur les éléments énoncés tout en étant libres de formuler toute autre position susceptible de bonifier la réflexion.

CADRE DE VIE – Environnement naturel et bâti

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
<p style="text-align: center;">Orientation 1</p> <p style="text-align: center;">Protéger les boisés et renforcer la présence du couvert arborescent le long des principaux axes routiers et à l'intérieur des secteurs résidentiels</p>	<p>Objectif 1.1</p> <p>S'assurer de conserver un minimum d'arbres sur les terrains privés à construire</p>
	<p>Objectif 1.2</p> <p>Protéger les arbres sur les terrains publics et privés, principalement le long des voies de circulation</p>
	<p>Objectif 1.3</p> <p>Augmenter le couvert végétal du quartier</p>
<p style="text-align: center;">Orientation 2</p> <p style="text-align: center;">Préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt</p>	<p>Objectif 2.1</p> <p>Assurer l'intégrité de certains espaces naturels boisés</p>
<p style="text-align: center;">Orientation 3</p> <p style="text-align: center;">Diversifier l'offre de logements dans le quartier</p>	<p>Objectif 3.1</p> <p>Offrir un plus grand nombre de logements abordables</p>
	<p>Objectif 3.2</p> <p>Augmenter le nombre de logements locatifs dans le quartier</p>
<p style="text-align: center;">Orientation 4</p> <p style="text-align: center;">Maintenir et améliorer la qualité du cadre bâti résidentiel et commercial</p>	<p>Objectif 4.1</p> <p>Favoriser la rénovation résidentielle et commerciale sur la rue de la Faune et l'avenue Lapierre</p>
	<p>Objectif 4.2</p> <p>Offrir des terrains de différentes dimensions pour la construction résidentielle</p>
<p style="text-align: center;">Orientation 5</p> <p style="text-align: center;">Adapter le réseau routier aux nouvelles réalités du quartier tout en favorisant une saine cohabitation entre tous les utilisateurs de la voie publique</p>	<p>Objectif 5.1</p> <p>Assurer la fluidité et la perméabilité de la circulation sur le réseau routier</p>
	<p>Objectif 5.2</p> <p>Améliorer la sécurité routière</p>
	<p>Objectif 5.3</p> <p>Rendre plus sécuritaires et conviviaux les déplacements piétonniers et cyclables</p>
<p style="text-align: center;">Orientation 6</p> <p style="text-align: center;">Assurer une intégration harmonieuse des infrastructures du quartier</p>	<p>Objectif 6.1</p> <p>Aménager et entretenir adéquatement les bassins de rétention</p>
	<p>Objectif 6.2</p> <p>Améliorer l'aspect visuel des différents poteaux d'utilité publique le long des voies de circulation</p>

MILIEU DE VIE – Environnement social et culturel	
ORIENTATIONS	OBJECTIFS
Orientation 7 Favoriser un milieu de vie sécuritaire	Objectif 7.1 Augmenter le sentiment de sécurité des citoyens dans les parcs
Orientation 8 Bonifier le réseau de transport en commun du quartier	Objectif 8.1 Améliorer l'accessibilité dans les secteurs peu desservis
	Objectif 8.2 Augmenter la fréquence des parcours d'autobus
Orientation 9 Soutenir le développement des services de garde dans le quartier	Objectif 9.1 Favoriser l'augmentation du nombre de places en services de garde.
Orientation 10 Favoriser le développement communautaire	Objectif 10.1 Stimuler l'intégration sociale des aînés à la communauté
	Objectif 10.2 Offrir des locaux communautaires de qualité et en nombre suffisant
Orientation 11 Bonifier et améliorer les équipements de loisirs et de sports du quartier	Objectif 11.1 Planifier l'aménagement de nouveaux parcs, notamment dans les secteurs en développement
	Objectif 11.2 Améliorer et entretenir les parcs et leurs équipements
Orientation 12 Améliorer et diversifier les services et les équipements culturels	Objectif 12.1 Faciliter l'accès des résidents du quartier aux services d'une bibliothèque
Orientation 13 Assurer le développement et la promotion de la vie de quartier	Objectif 13.1 Assurer la pérennité des Fêtes de la famille de Saint-Émile
	Objectif 13.2 Encourager la participation des citoyens aux différentes activités communautaires, culturelles et sportives

NIVEAU DE VIE – Environnement économique	
ORIENTATIONS	OBJECTIFS
<p>Orientation 14</p> <p>Mettre en place une stratégie de revitalisation des artères commerciales du quartier</p>	<p>Objectif 14.1</p> <p>Accroître la vitalité économique du quartier</p>
	<p>Objectif 14.2</p> <p>Améliorer l'aspect visuel des artères commerciales</p>
	<p>Objectif 14.3</p> <p>Faciliter l'accès aux commerces</p>
	<p>Objectif 14.4</p> <p>Améliorer et diversifier l'offre de commerces de proximité</p>
<p>Orientation 15</p> <p>Développer le potentiel récréatif et touristique basé sur les activités de plein air</p>	<p>Objectif 15.1</p> <p>Aménager des équipements de plein air à vocation régionale</p>

Synthèse des commentaires

Cette synthèse présente les commentaires des membres du conseil et des citoyens présents, recueillis lors de la consultation publique.

1. Questions et commentaires portant sur les enjeux énoncés et découlant de la première consultation publique :

- Concernant l'objectif 2.1 *Assurer l'intégrité de certains espaces naturels boisés*, une bande de protection devrait être conservée de part et d'autre de la rue de la Faune, entre l'autoroute Laurentienne et le quartier Saint-Émile.

2. Questions et commentaires relatifs aux orientations et objectifs énoncés :

CADRE DE VIE – Environnement naturel et bâti

- En secteur boisé, tout nouveau développement devrait conserver un minimum de 10 mètres de boisé en cours arrière.
- En quoi consiste le fait d'assurer l'intégrité de milieux naturels d'intérêt?

L'objectif 2.1 *Assurer l'intégrité de certains espaces naturels boisés*, vise à protéger et mettre en valeur des milieux naturels qui ont été identifiés au PDAD puisqu'ils présentent un caractère naturel exceptionnel, comme par exemple, la hêtraie située à l'intersection des rues du Gabare et de l'Érablière.

- Le secteur boisé au nord du lac à Grenouilles devrait être mis en valeur sur le plan environnemental et récréatif en assurant entre autres, le bouclage des sentiers existants avec les territoires limitrophes.
- Le secteur boisé au sud de la rue de la Faune devrait également être mis en valeur quant à son potentiel écologique.
- Un corridor vert devrait être aménagé entre le secteur de maisons mobiles et la rue de l'Aquarelle.
- La proximité des services devra être prise en compte dans le choix de terrains pour accueillir de nouveaux logements abordables.
- Certains bassins de rétention sont laissés à l'abandon et ne présentent certes pas une valeur ajoutée au quartier. À l'objectif 6.1 *Aménager et entretenir adéquatement les bassins de rétention*, comment prévoit-on les aménager?

Cet objectif vise l'application d'un nouveau processus à venir, sur l'aménagement et l'entretien des bassins de rétention, afin de les rendre performants et mieux intégrés aux paysages du secteur limitrophe.

- Les bassins de rétention devraient être aménagés de façon à servir de parc.

MILIEU DE VIE – Environnement social et culturel

- Objectif 9.1 *Favoriser l'augmentation du nombre de places en services de garde* : il existe beaucoup de garderies en milieu familial; cependant, il y a une pénurie en milieu institutionnel.
- L'amélioration des parcs existants devrait être priorisée car plusieurs sont plutôt lamentables.
- Le secteur nord du quartier est totalement démunie de parc, il faudrait remédier à ce problème.
- L'amélioration du service et l'accès à une bibliothèque sont considérés prioritaires.
- Orientation 12 *Améliorer et diversifier les services et les équipements culturels* : l'ajout d'une bibliothèque dans le quartier aiderait à atteindre cette orientation.
- Il n'y a aucune salle de spectacles dans le quartier, il semble que ce serait un besoin. Le centre communautaire n'est pas adapté pour la tenue de spectacles. Ce type de salle est souvent intégré à même une bibliothèque, évoquant la possibilité de faire d'une pierre deux coups.
- La qualité acoustique de l'église a été reconnue par l'OSQ. Elle devrait donc faire partie des plans de développement du volet culturel.
- Sans parler de musée spécifiquement, un lieu d'exposition voué à la reconnaissance de l'histoire du milieu, tel le travail du cuir serait souhaitable. Cette hypothèse pourrait être retenue lors de la transformation du centre communautaire.
- Il y a un problème important concernant la diffusion promotionnelle d'activités des organismes du milieu : nous sommes souvent informés après la tenue des événements.
- Il faudrait sensibiliser davantage les employés de l'Arrondissement œuvrant auprès des organismes afin de publiciser la tenue d'activités, que ce soit via le journal municipal ou bien par d'autres moyens médiatiques.
- Le document présentant la programmation loisirs n'est pas adéquat. Dans l'énumération des activités offertes dans les autres arrondissements, l'information n'est pas à jour, c'est inacceptable.

NIVEAU DE VIE – Environnement économique

- Relativement aux orientations et objectifs reliés aux secteurs commerciaux, des discussions devraient être engagées avec le regroupement des gens d'affaires afin de tenir compte de leurs propositions.
- Il existe des sentiers pédestres et de vélos qui sont très fréquentés. Ils se rendent jusqu'au parc linéaire de la rivière Saint-Charles et devraient donc être reconnus.

Étapes à venir

Le processus d'élaboration du plan de quartier prévoit, dans les prochains mois, les étapes suivantes :

Rédaction d'un compte rendu de la consultation publique tenue le 29 septembre 2009	Automne 2009
Analyse des commentaires reçus par la population, le conseil de quartier ainsi que les services et divisions de la Ville et rédaction finale du document d'orientation pour présentation et validation au conseil de la ville	Automne 2009 – Hiver 2010
Rédaction d'un plan d'action	Hiver 2010
3 ^e consultation publique	Printemps 2010
Rédaction d'un compte rendu de la consultation publique	Printemps 2010
Analyse des commentaires reçus par la population, le conseil de quartier ainsi que les services et divisions de la Ville, rédaction finale du plan d'action pour validation au conseil d'arrondissement et présentation au comité exécutif	Été 2010
Mise en œuvre du plan de quartier	Automne 2010